

# Le commerce des espèces sauvages



Evaluation de la CoP  
CITES

*Voir page 3*

Contrôles à l'aéroport  
de Bruxelles

*Voir page 7*

CITES : critères scienti-  
fiques contre réactions  
émotionnelles ?

*Voir page 11*

Evaluation des mam-  
mifères européens

*Voir page 12*





## Editorial

### Table des matières

<b>Editorial</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation des résultats de la Conférence des Parties CITES</b> et leurs implications pour l'avenir	<b>3</b>
<b>L'engagement de l'Italie pour les forêts</b>	<b>6</b>
<b>Contrôles CITES à l'aéroport de Bruxelles</b>	<b>7</b>
<b>La récolte durable de plantes médicinales et aromatiques sauvages</b>	<b>8</b>
<b>La CoP 14 de la CITES:</b> la conservation et le commerce du point de vue des pays d'Europe centrale et orientale	<b>10</b>
<b>La CITES:</b> critères scientifiques contre réactions émotionnelles ?	<b>11</b>
<b>L'Evaluation des mammifères européens</b>	<b>12</b>
<b>La biodiversité d'eau douce en Méditerranée</b>	<b>13</b>
<b>IUCN Europe</b> Nouvelles de l'IUCN Europe	<b>14</b>
<b>Calendrier</b>	<b>16</b>

#### Rédacteur en chef :

Tamás Marghescu

#### Directeurs de rédaction :

Dirk Hendricks

Sophie Hansen

#### Rédacteur scientifique :

Paul Grigoriev

#### Rédacteur pour les langues :

Tiina Rajamets

#### Traduction :

Amalia Thaler

Victor Teplyakov

#### Composition et maquette :

ohrthoyer business communications

#### Imprimé par :

Imprimerie Gramme, Belgique

Lettre d'information du Bureau régional

de l'IUCN pour l'Europe

Numéro 14 • 2007

ISSN: 1728-8908

#### Photo de couverture :

© Peter Lengyel

Les opinions exprimés dans cette publication engagent leurs seuls auteurs et ne reflètent en aucun cas les opinions de l'IUCN

Nous sommes heureux de vous présenter la nouvelle édition du bulletin paneuropéen consacré au commerce des espèces sauvages. La 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) s'est tenue à La Haye en juin 2007 afin de décider comment améliorer le régime commercial des espèces sauvages et contribuer à l'objectif de biodiversité 2010. Susan Mainka, chef de la délégation de l'IUCN, analyse les résultats de la réunion et leurs implications pour l'avenir.

Nous remercions M. Aldo Cosentino, Directeur général au Ministère italien de l'environnement, qui explique à nos lecteurs les positions de l'Italie en matière de contrôle des essences forestières. Les essences, comme les espèces exploitées par la pêche, ne font l'objet de l'attention de la CITES que depuis peu. Le commerce de produits forestiers tropicaux renforce la pression déjà exercée par l'abattage des arbres et la conversion des terres à d'autres usages.

Même si la CITES est l'un des outils centraux pour le contrôle du commerce de la faune et de la flore sauvages, son application n'est pas toujours facile. L'un de nos membres, le Groupe de travail d'Europe centrale et orientale pour la promotion de la biodiversité (CEEWEB), une coalition d'ONG environnementales, a réalisé une étude sur la mise en œuvre de la CITES dans les pays de sa région en vue de définir les insuffisances et les besoins urgents en la matière.

Deux semaines avant la réunion de la CITES, l'IUCN a présenté une étude qui fait date sur l'état de la biodiversité en Europe. Commanditée par la Commission européenne et menée à bien par l'IUCN, la première Evaluation des mammifères d'Europe nous permet de comprendre de façon globale l'état des espèces dans le continent. Afin d'enrayer le déclin de la biodiversité européenne, l'étude recommande une meilleure mise en œuvre des politiques de conservation de la nature de l'UE.

L'UE devra mettre en valeur sa contribution à la conservation de la nature lors du Congrès mondial de la nature. Cet événement représente une occasion unique de mettre en place une vision et un plan d'action pour un changement de modèle, vers l'horizon 2010 et au-delà. Le prochain Congrès aura lieu à Barcelone du 5 au 14 octobre 2008. L'Union mondiale pour la nature (UICN) invite les gouvernements, les organisations, les marins et les propriétaires de bateaux passionnés par l'environnement marin à prendre part à un rassemblement de voiliers et de bateaux de recherche en face du centre où se tient le Congrès. Ce défilé marquera aussi le prélude à l'ouverture du Congrès mondial de la nature de l'IUCN et fera partie de la commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Union mondiale pour la nature.

Tamás



# Les résultats de la Conférence des Parties à la CITES et leurs implications pour l'avenir

Par *Susan Mainka*, responsable de la Coordination au Programme Mondial de l'Union mondiale pour la nature (UICN)

## La 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES: une meilleure prise en considération des liens avec les moyens d'existence

En juin dernier, après deux semaines de débats et de négociations, la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES (CoP 14) a conclu ses travaux par un certain nombre de décisions importantes en matière de gestion d'espèces menacées, dont deux relatives à la conservation des grands félins et des tigres d'Asie, ainsi qu'un consensus africain sur le commerce de l'ivoire et d'autres produits de l'éléphant. En outre, les Parties ont décidé de réglementer le commerce de plusieurs espèces faisant l'objet d'un commerce important, dont les poissons-scies, l'anguille européenne et le bois de Pernambouc ou bois-Brésil, qui sert à la fabrication de la plupart des archets d'instruments musicaux.

La conférence a mis une fois de plus en évidence la contribution cruciale de la CITES à la conservation des espèces faisant l'objet d'un commerce international en réglementant ce dernier. L'UICN se félicite de la sensibilisation croissante des Parties aux liens existant entre le commerce des espèces et d'autres questions, notamment la bonne gouvernance, la réduction de la pauvreté et des moyens d'existence durables. L'Union estime que d'importants progrès ont été réalisés, notamment pour ce qui est de la vision stratégique de la Convention, le besoin de coopération avec d'autres organisations intéressées et la reconnaissance des liens entre le commerce des espèces et les moyens d'existence durables.

## Une Vision pour la stratégie 2008-2013

La mise au point d'une Vision pour la stratégie 2008-2013 définissant les lignes directrices pour l'action de la CITES pendant les six années à venir est l'un des principaux résultats de la session. L'UICN a accueilli cette vision stratégique, adoptée par consensus par les Parties, comme un important progrès pour la Convention, puisqu'elle définit les objectifs ainsi que les moyens permettant de mesurer l'avancement de leur réalisation. La Vision pour la stratégie est articulée autour de trois grands objectifs :

- Objectif 1:** Assurer le respect et la mise en œuvre des dispositions de la Convention, ainsi que la lutte contre les infractions.
- Objectif 2:** Assurer les ressources financières et autres moyens nécessaires pour le fonctionnement et la mise en œuvre de la Convention.
- Objectif 3:** Contribuer à réduire sensiblement le taux de perte de biodiversité en veillant à ce que la CITES et d'autres instruments et processus multilatéraux concernés opèrent de façon cohérente et en s'assurant un soutien réciproque.



IUCN Photo Library © IUCN/Jeffrey McNeely



IUCN Photo Library © Joëlle Dufour

L'UICN a appuyé l'adoption de cette stratégie, particulièrement pour l'objectif 3, par lequel les Parties reconnaissent pour la Convention l'objectif plus large de conservation de la biodiversité, tout en réaffirmant la nécessité de coopérer avec d'autres organisations concernées afin d'y parvenir. Cependant, l'UICN a noté que le budget de la CITES ne lui permet pas encore de répondre pleinement aux objectifs ambitieux de ce document stratégique. Les débats budgétaires ont mis en lumière cette insuffisance : les Parties n'ont voté qu'un accroissement de 6% sur trois ans (2009-2011), ce qui équivaut pour le Secrétariat à une stagnation, voire à une décroissance de ses moyens financiers. Pour déployer pleinement le potentiel de la CITES, il faudra rechercher des fonds et de nouvelles ressources et étendre les liens de partenariat.

### Des synergies avec d'autres traités environnementaux

Compte tenu de l'objectif stratégique 3, ainsi que du nombre croissant d'accords de coopération et de partenariat avec d'autres institutions en vue d'améliorer la mise en œuvre de la Convention, la CoP14 a également œuvré afin d'accroître les synergies et d'éviter des chevauchements. Ainsi, une partie importante des documents d'information portaient sur les résultats des discussions avec la FAO et l'OIBT sur des questions d'intérêt commun. Des problèmes persistent cependant avec le Comité sur le commerce et l'environnement de l'OMC, qui n'a pas encore reconnu officiellement à la CITES le statut d'observateur.

### Le commerce des espèces et les moyens d'existence

L'UICN se félicite de l'attention croissante portée par la CITES aux effets des réglementations commerciales et des mesures de gestion sur les moyens d'existence. La Convention mettra au point notamment des modalités d'évaluation des effets sur les moyens d'existence d'inscriptions futures d'espèces sur les listes, ainsi que des études de cas sur l'impact de ces inscriptions sur les perspectives et le potentiel des communautés locales. L'UICN estime que la CITES peut et devrait jouer un rôle plus important dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et que la mise en place de cette méthodologie est un premier pas important en ce sens. Lors de la CoP14, la question des moyens d'existence a été posée lors de plusieurs débats, notamment pour l'ivoire de l'éléphant d'Afrique, le tigre et le bois de Pernambouc.

### Compromis pour la conservation de l'éléphant d'Afrique

Les éléphants d'Afrique sont inscrits à l'Annexe I de la Convention, à l'exception des populations du Botswana, de la Namibie, de l'Afrique

du Sud et du Zimbabwe, figurant à l'Annexe II. Sous réserve du respect de certaines conditions spécifiques, le commerce d'animaux vivants, de peaux, de poils, d'ivoire et d'autres produits est permis dans ces pays.

Lors de la 12<sup>e</sup> session de la CoP à Santiago du Chili en 2002, les Parties ont approuvé la vente de 60 tonnes d'ivoire du Botswana, de la Namibie et d'Afrique du Sud, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions, y compris la désignation d'un partenaire commercial et la supervision de la vente par le Secrétariat de la CITES. Pour l'instant, le Japon est le seul partenaire commercial désigné; la Chine espère l'être ultérieurement. Lors de la 55<sup>e</sup> session du Comité permanent précédant la Conférence des Parties, ces dernières ont estimé que les conditions avaient été remplies et que la vente pouvait se poursuivre.

Immédiatement avant la CoP14, les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique ont organisé une réunion de dialogue afin de débattre des propositions complémentaires de commerce émanant de pays dont les éléphants sont inscrits à l'Annexe II, ainsi que des propositions d'un moratoire de 20 ans sur le commerce de l'ivoire, présentées par le Kenya et le Mali. Les débats sur ce sujet très sensible, souvent vifs, parfois très contradictoires et toujours intenses, se sont poursuivis lors de la Conférence, aboutissant enfin à un consensus: les 171 Parties à la CITES ont décidé que la vente en une seule fois de stocks d'ivoire légalement acquis des quatre pays d'Afrique australe, autorisée lors de la session précédente, comprendrait l'ajout de tous les stocks d'ivoire dûment enregistrés et de propriété gouvernementale du Botswana, de Namibie, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe au 31 janvier 2007. Les recettes de la vente seront utilisées pour la conservation de l'éléphant et le développement des communautés. Après cette vente, aucune autre proposition de vente commerciale d'ivoire ne pourra être présentée pendant neuf ans.

Afin que les questions liées à l'ivoire ne dominent plus les débats des sessions futures de la Conférence des Parties, comme elles l'ont fait depuis près de 20 ans, il a été aussi décidé que les décisions sur les ventes d'ivoire de populations d'éléphants inscrites à l'Annexe II seraient prises à l'avenir dans le cadre d'un mécanisme spécifique que le Comité permanent, organe directeur intersessionnel de la Convention, se chargera de mettre au point. Holly Dublin, Présidente de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, espère que cette décision permettra de recentrer les énergies et les efforts vers la gestion des éléphants d'Afrique dans l'ensemble de leur aire de répartition et le contrôle des marchés nationaux de l'ivoire non réglementés dans le



IUCN Photo Library © Imène Meliane

monde, qui ont représenté jusqu'à présent un écueil majeur à l'action de conservation.

### Des avancées pour la conservation du tigre

Le tigre (*Panthera tigris*) est inscrit à l'Annexe I de la CITES, ainsi que sur la Liste rouge d'espèces menacées de l'UICN (en danger d'extinction); il est estimé que 2 500 individus adultes vivent dans de petites populations de l'est et du sud-est asiatique. La survie de l'espèce dépend donc tout particulièrement d'une stratégie régionale pour sa conservation, de la coopération transfrontalière entre les Etats de l'aire de répartition, de la réglementation du commerce et d'une mise en œuvre concertée des contrôles du commerce des produits.

Lors de la CoP14, les Etats de l'aire de répartition ont pris des mesures importantes de collaboration régionale afin de sauvegarder cette espèce emblématique. La décision, prise par consensus, appelle à une coopération internationale renforcée pour la conservation et le contrôle du commerce, au moyen de la mise au point d'une stratégie de conservation concertée entre tous les Etats de l'aire de répartition et la création ou l'amélioration de réseaux régionaux de lutte contre la fraude. La décision restreint davantage l'élevage de tigres en captivité, qui ne devrait viser qu'à la conservation de l'espèce à l'état naturel; elle stipule aussi que les tigres ne devraient pas être élevés pour le commerce de leurs parties et produits. Compte tenu de l'utilisation régionale de ces produits par la médecine traditionnelle, il s'agit d'un élément très important de la décision.

### Le bois de Pernambouc inscrit à l'Annexe II de la CITES

Le bois de Pernambouc ou bois-brésil, qui a donné son nom au pays et sert notamment à la fabrication d'instruments musicaux, a été inscrit à l'Annexe II de la CITES. Employé autrefois surtout pour les teintures, le bois de Pernambouc est devenu récemment l'un des bois les plus utilisés pour la fabrication d'archets de violon et de violoncelle. Rarefié à cause d'une exploitation trop intense, il est maintenant inscrit sur la Liste rouge de l'UICN en qualité d'espèce en danger. La proposition correspondante a été adoptée avec un amendement visant à exempter les instruments de musique des contrôles CITES. L'inscription à l'Annexe II implique une réglementation du commerce international de la part des pays exportateurs comme des pays importateurs; elle peut contribuer à faire mieux appliquer la réglementation nationale brésilienne.

D'autres propositions relatives à des bois tropicaux ont été retirées à la suite de vives préoccupations exprimées par les Etats de l'aire de répartition concernant les moyens d'existence. La proposition d'inscription à l'Annexe II du cèdre acajou (*Cedrela odorata*) et d'autres espèces de *Cedrela*, a suscité des préoccupations chez un grand nombre d'Etats de l'aire de répartition en raison de son impact possible sur les moyens d'existence. Des propositions d'inscription de trois espèces de palissandre (*Dalbergia*), un bois tropical important d'Amérique centrale, ont été également retirées par leurs auteurs. Les Parties ont cependant appelé à prendre des mesures décourageant le commerce illicite d'espèces de faune et de flore sauvage et de ressources naturelles, tout en permettant une utilisation durable de populations d'espèces en bon état susceptibles de créer des sources de revenus et représentant un potentiel pour les communautés locales.

Malgré le retrait de ces propositions relatives aux essences, tant leurs auteurs que les Etats concernés se rejoignent pour affirmer le besoin d'agir afin de contrecarrer le déclin de ces espèces. La situation de *Cedrela odorata* est particulièrement préoccupante. Autrefois courante et répandue en Amérique centrale et du Sud, l'espèce décline depuis longtemps en raison de la surexploitation et, plus récemment, à cause d'une importante destruction des habitats. La situation est semblable pour le palissandre. Des mesures de conservation sont mises actuellement en place dans plusieurs Etats de l'aire de répartition, notamment des plans de gestion forestière durable et des plantations commerciales, mais cela ne suffit pas à enrayer leur déclin.

### Le rôle de conseiller technique de l'UICN est très apprécié

Le rôle de l'UICN et plus particulièrement des Groupes de spécialistes de la Commission de la sauvegarde des espèces a été spécifiquement mis en exergue, tant pour les préparatifs de la réunion que pour leur contribution potentielle à la mise en œuvre de nombreuses décisions de la Conférence. L'UICN a été citée comme partenaire ou source d'informations dans près de 40% des documents officiels de la CoP; une enquête rapide menée pendant la session a confirmé que les participants apprécient vivement le rôle de conseiller technique de l'UICN auprès de la Convention. Cette reconnaissance croissante va de pair avec une responsabilité accrue pour l'UICN, dont on attend plus d'informations et de soutien aux Parties dans leurs efforts de mise en œuvre de la Convention sur le plan national.

La prochaine session de la Conférence des Parties se tiendra au Qatar en 2010.

# L'engagement de l'Italie pour les forêts

Entretien avec **M. Aldo Cosentino**, Directeur général, Ministère de l'environnement, Italie, par **Tamas Marghescu** (IUCN ROFE)



© Gwilym Lewis-Kew

*TM: En tant que Partie à la CITES, l'Italie appuie fermement l'action de la Convention, qui veille à ce que le commerce international de spécimens de faune et de flore sauvage ne mette pas en danger leur survie. Quelle a été la principale contribution de l'Italie aux préparatifs et aux travaux de la récente session de la Conférence des Parties (CoP14) à La Haye ?*

**AC:** Lors des préparatifs de la dernière session de la Conférence des Parties à la CITES, le gouvernement italien a secondé les efforts du gouvernement hollandais, hôte de la réunion, en vue de mettre en évidence l'importance et la nécessité d'une gestion durable des espèces marines et des essences forestières.

Nous estimons que l'inscription d'essences aux Annexes de la CITES représente un outil de gestion central pour cette importante ressource. Il faut néanmoins faire respecter les contrôles du commerce établis. Notre Ministère a participé à l'élaboration d'un document d'information sur les expéditions de bois, destiné à aborder les problèmes d'infractions liées au commerce. Il constatait notamment qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des douaniers afin de leur permettre de mieux identifier les essences et de déterminer précisément les quantités impliquées dans les chargements.

L'Italie plaide donc pour un nouveau manuel d'identification des essences, holistique et complet. Pour accélérer sa mise au point et sa réalisation tout en réduisant les frais, nous suggérons de fondre les manuels existants en un seul et d'y incorporer les mises à jour de la dernière réunion de la CITES. Ce manuel devrait être complété par des lignes directrices précises sur les méthodes et procédures de mesure des quantités de bois compris dans chaque chargement. Cependant, ce manuel n'existe pas encore.

Outre ces questions de capacité et de lutte contre la fraude, les autorités CITES des pays exportateurs et importateurs d'essences inscrites aux Annexes de la Convention doivent œuvrer quotidiennement afin

de se conformer pleinement aux dispositions de la CITES, y compris celles des différentes annotations.

Enfin, l'Italie a préparé un document sur l'«Inspection physique des chargements de bois», qui demande aux Parties de définir les différentes procédures d'identification des essences inscrites à la Convention et des espèces semblables et d'indiquer comment les autorités CITES peuvent avoir accès à ces procédures. Ces outils et les avancées technologiques permettront d'identifier les insuffisances et les améliorations à apporter à l'avenir. La délégation allemande, titulaire de la Présidence de l'UE, a présenté le document à la Conférence au nom de 27 Etats membres de l'Union européenne.

Un groupe de travail examinant les problèmes de lutte contre la fraude a obtenu des résultats très encourageants, contenus dans le document CITES CoP14 Com.11 18 (Projets de décision de la Conférence des Parties sur l'inspection physique des chargements de bois). A mon avis, ce groupe de travail représente un progrès important vers une application correcte et effective de la Convention partout dans le monde, une Convention fondée sur l'approche écosystémique. J'espère vivement que ces échanges d'informations et d'expérience entre les Parties à la CITES nous permettront de gérer les essences de façon meilleure et plus durable à l'avenir.

*TM: Quelles sont, à votre avis, les questions fondamentales qui se posent en matière de ressources naturelles? Lesquelles devraient se trouver au cœur de l'action de la CITES, afin qu'elle reste l'une des conventions internationales de biodiversité apportant une contribution importante à l'objectif de biodiversité 2010 ?*

**AC:** A mon avis, l'utilisation efficace des technologies de l'information représente un enjeu important dans le domaine de la gestion et du commerce des ressources naturelles. Nous devrions utiliser davantage ces nouvelles technologies pour gérer nos connaissances sur l'état des espèces CITES et du volume de leur commerce, ainsi que pour améliorer le respect des réglementations.

La CITES est en train de mettre au point un système informatisé de permis. Le groupe de travail qui s'en charge est présidé par l'Italie; il a examiné récemment les résultats d'un questionnaire envoyé aux Parties se servant déjà de différentes technologies de l'information pour leurs systèmes de gestion CITES. Grâce à la contribution précieuse des participants, les résultats devraient permettre d'améliorer considérablement la mise en œuvre de la Convention.

Je suis fermement convaincu que nous sommes en train d'améliorer nos capacités et compétences afin de protéger ce bel héritage que nous avons en partage dans le monde, qui est le fondement de nos vies et que nous appelons biodiversité.



## Contrôles CITES à l'aéroport de Bruxelles

Entretien avec *Pol Meuleneire*, officier d'investigation des Douanes à l'aéroport de Bruxelles, par *Dirk Hendricks (UICN ROFE)*



photos p. 7 © Customs Investigation Brussels Airport

*DH:* Avec plus de 70 compagnies aériennes et de fret reliant l'aéroport de Bruxelles au reste du monde, pouvez-vous décrire brièvement le travail de votre service des douanes en matière d'application de la CITES ?

**PM:** Le service des douanes de l'aéroport de Bruxelles est composé de cinq personnes. Avant l'inspection physique de la cargaison, nous essayons d'identifier des cargaisons suspectes en examinant la documentation qui les accompagne. Nos contrôles sont également fondés sur l'expérience passée. Des envois provenant d'Afrique et destinés à des pays d'Europe du Sud, par exemple, comportent régulièrement des articles relevant du régime de la CITES (peaux, articles en ivoire...) car il existe un marché dans ces pays.

Les produits de la faune et de la flore que nous rencontrons le plus souvent sont le caviar, des articles en ivoire, des hippocampes séchés, des bracelets en poil d'éléphant, des coraux, des articles en cuir, en peau de python ou de crocodile.

Il y a également des plantes et des animaux vivants: des orchidées, des tortues et des singes que nous transférons dans un refuge ou au zoo d'Anvers. Ainsi, nous avons saisi 45 tortues à carapace souple (*Malacochersus tornieri*; inscrite à l'Annexe II de la CITES) dans un petit paquet sans permis provenant de Tanzanie, via Amsterdam et à destination de Bruxelles. Chaque tortue peut valoir jusqu'à 370 euros. Comme nous les avons trouvées rapidement, toutes ont survécu. Autrement, les taux de mortalité peuvent être très élevés.

Malheureusement, nous sommes rarement en mesure de les renvoyer vers leur pays d'origine ou de les libérer dans la nature. Cependant, le nombre de plantes et d'animaux vivants passés en contrebande dans du fret aérien a fortement diminué depuis quelques années. En particulier, on ne trouve plus d'oiseaux à cause de la peur de la grippe aviaire.

Même si notre personnel n'est pas formé spécifiquement aux questions CITES, nous réussissons à saisir un nombre assez important de cargaisons illégales grâce à notre expérience et à l'appui de nos experts CITES. Nous échangeons aussi souvent des expériences et des informations sur l'évolution de la contrebande avec des services douaniers d'autres aéroports, puisque beaucoup de contrebandiers expédient leurs marchandises vers différents aéroports en utilisant les mêmes méthodes. Notre service publie régulièrement un bulletin de «Nouvelles des douanes aéroportuaires» où j'informe mes collègues des dernières saisies.

*DH:* Quelle a été, à votre avis, la saisie la plus remarquable que vous avez opérée ?

**PM:** Suite à un tuyau, nous avons saisi plus de 600 spécimens de *Dendrobatidae* (grenouilles «à dard de poison», inscrites à l'Annexe II de la CITES) transportées par trois Hollandais connus pour pratiquer un trafic illicite d'amphibiens et de reptiles. Après avoir contrôlé les listes de passagers pendant plus de deux semaines, nous avons identifié trois passagers arrivant à Bruxelles en provenance de Panama via Madrid, membres d'un «club reptiles». Lors de la fouille des bagages, nous nous sommes étonnés de voir un grand nombre de rouleaux de pellicules, apparemment tous vierges. En les ouvrant, nous avons trouvé jusqu'à trois grenouilles dans chaque rouleau; chacune d'entre elles vaut près de 300 euros au marché noir. Les contrebandiers ont été arrêtés.

*DH:* Quelles améliorations ou changements souhaitez-vous pour votre service ?

**PM:** Bien que nous ayons pas mal de réussites à notre actif, j'aimerais beaucoup recevoir, avant l'arrivée d'une cargaison, plus d'informations sur son contenu, son origine et sa destination. Le fret arrive souvent à l'aéroport peu avant l'heure du vol et les transporteurs demandent à la compagnie aérienne de l'acheminer immédiatement. Les compagnies, c'est compréhensible, souhaitent répondre aux souhaits de leurs clients, et nous avons peu de temps pour vérifier les déclarations qui accompagnent l'envoi.

Nous devons garder un nombre élevé d'inspections physiques des envois, ce pourquoi il nous faudrait davantage de personnel. Les contrôles physiques sont d'une importance primordiale et ne peuvent être remplacés par des analyses de risque des documents d'expédition. Pour bien travailler, il est nécessaire de bien examiner les cargaisons et de vérifier des détails et des irrégularités que l'on ne trouve pas dans les documents.

Il faut aussi aborder la question du commerce par internet, dont les volumes sont croissants et qui rendent les contrôles plus difficiles; c'est le cas notamment pour le caviar et les articles en ivoire. Dans la plupart des cas, les déclarations qui accompagnent les envois sont fausses ou camouflées. Ainsi, les sculptures en ivoire ou les «hanko» sont camouflés pour les faire passer pour des antiquités ou des sculptures en bois. Parfois elles sont cachées dans des statues en porcelaine et déclarées comme de l'art africain, ou bien encore les envois sont déclarés ou marqués comme étant du courrier diplomatique.

# La récolte durable de plantes médicinales et aromatiques sauvages

## La nécessité d'une norme internationale

Par Britta Pätzold,<sup>1</sup> Danna Leaman,<sup>2</sup> et Susanne Honnef,

<sup>1</sup> WWF Allemagne et TRAFFIC; <sup>2</sup> Groupe de spécialistes des plantes médicinales UICN/CSE, UICN Canada.

La Norme internationale pour la récolte durable de plantes médicinales et aromatiques sauvages (sigle anglais: ISSC-MAP) est une initiative conjointe de l'Organisme fédéral allemand pour la protection de la nature (BfN), le WWF Allemagne, TRAFFIC, l'Union mondiale pour la nature (UICN), UICN Canada et le Groupe de spécialistes des plantes médicinales (GSPM) de l'UICN. Elle a pour but de promouvoir une gestion adaptée des populations de flore sauvage afin de prévenir la surexploitation des plantes utilisées à des fins médicinales et cosmétiques. La norme vise à définir un ensemble de principes et de critères applicables à la gestion des espèces de plantes médicinales et aromatiques (PMA) et de leurs écosystèmes, à fournir un cadre pour la surveillance continue et la présentation d'informations et à recommander des critères permettant une récolte durable de PMA sauvages.

### Principe 1. Préserver les ressources de plantes médicinales et aromatiques

L'échelle, le rythme et les modalités de récolte de PMA sauvages ne doivent pas compromettre la survie des espèces et des populations sur le long terme.

### Principe 2. Prévenir des effets environnementaux préjudiciables

Les effets négatifs découlant d'activités de récolte de PMA sur d'autres espèces sauvages, les sites de récolte et les zones avoisinantes doivent être prévenus.

### Principe 3. Respecter la législation, les réglementations et les accords

Les activités de récolte et de gestion de PMA doivent être menées sur

la base de contrats fonciers valides et respecter les dispositions de la législation, la réglementation et les accords en vigueur.

### Principe 4. Respecter les droits coutumiers

Les droits coutumiers des communautés locales et des peuples autochtones relatifs à l'utilisation et à la gestion des sites de récolte et de PMA cueillies à l'état sauvage doivent être respectés.

### Principe 5. Mettre en œuvre des pratiques responsables de gestion

La récolte de PMA sauvages doit être fondée sur des procédures de gestion adaptatives, pratiques, participatives et transparentes.

### Principe 6. Mettre en œuvre des pratiques d'entreprise responsables

La récolte de PMA sauvages doit être réalisée afin de répondre aux besoins du marché en matière de qualité, d'emploi et de finances sans compromettre la durabilité de la ressource.

### Un exemple: la récolte d'*Helichrysum* sauvage en Bosnie et Herzégovine

La région des Balkans est la première en Europe pour la récolte et l'exportation de plantes médicinales et aromatiques (PMA); elles sont récoltées traditionnellement dans leurs habitats naturels. S'il existe des cadres législatifs pour la récolte et l'utilisation commerciale des PMA, la mise en œuvre des contrôles de la récolte et du commerce par les institutions de l'État n'est pas effective. Le contrôle des quantités cueillies ne s'effectue qu'en partie au moyen de la certification biologique.



© WWF J. Matijevic



© Anton Vorauer WWF Tirol



© WWF J. Matijevic

Une consultation de terrain a été menée à Trebinje, dans le sud-est de la Bosnie et Herzégovine, sur les sites où Radovan Andelic et son entreprise *Andelic d.o.o.* récoltent des plantes sauvages afin de produire des huiles essentielles biologiques certifiées, notamment pour l'exportation, et des herbes médicinales pour le marché national.

La consultation portait sur *Helichrysum italicum*, une immortelle naine appartenant à la famille des Asteraceae. Elle pousse en Méditerranée sur des terrains ouverts, secs et caillouteux avec une végétation arbusculaire à faible densité, étendue et hauteur. Elle est cueillie principalement à des fins commerciales, pas pour un usage local; elle est utilisée notamment en cosmétique et aromathérapie. En Bosnie et Herzégovine, la plante est cueillie presque exclusivement sur des terres appartenant à l'Etat, une ou deux fois par an.

A l'heure actuelle *Andelic d.o.o.* tire ses matières premières de près de 120 familles. Pour la population locale, la récolte d'herbes est dans la plupart des cas une source de revenus complémentaire plutôt que principale.

Un atelier organisé dans le cadre de la consultation locale à Trebinje a montré qu'il existe un besoin de lignes directrices telles que celles de l'ISSC-MAP décrites plus haut, et qu'elles suscitent beaucoup d'intérêt, particulièrement chez les entreprises locales, mais aussi chez les récoltants et les représentants des autorités, des milieux scientifiques et des organismes de développement, lesquels souhaitent vivement leur application. Ces acteurs estiment cependant qu'il appartient à l'Etat plutôt qu'à des initiatives privées de s'en occuper, compte tenu des doublons dans les domaines de compétence d'organismes étatiques et de l'insuffisance des mécanismes de contrôle et d'application de la législation par les autorités locales. Les participants à l'atelier ont également signalé que la mise en œuvre de critères de durabilité dépend aussi de leur respect par l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, notamment par les entreprises étrangères acheteuses, ce qui nécessite une sensibilisation des consommateurs. Une coopération plus poussée avec les entreprises locales est envisagée lors de la prochaine phase de mise en œuvre expérimentale.

### L'arnica (*Arnica montana*)

L'arnica est utilisée depuis des siècles pour ses propriétés médicinales. Ses principaux actifs sont des huiles essentielles (plus de 50), des flavonoïdes et des agents amers. Selon l'utilisation, les fleurs, les racines ou l'ensemble de la plante sont employés dans des préparations à application principalement externe. En phytothérapie, l'arnica est utilisée comme stimulant cardiaque, pour améliorer la circulation sanguine, pour soigner les contusions et les rhumatismes.

La plante est à la fois cultivée et cueillie dans la nature. L'habitat naturel de l'arnica sauvage s'étend sur tout le continent européen, du sud de la Norvège jusqu'au sud du Portugal, des Apennins aux Carpates. Cependant, la taille et le nombre des populations décroît, notamment en Europe centrale, en raison de la surexploitation et de la destruction des habitats. L'arnica est assez sensible à certaines conditions de l'habitat. Elle ne pousse que sur des sols pauvres, du neutre à l'acide, surtout dans des prairies de montagne à pâturage extensif. L'agriculture intensive lui est fatale; la plante ne revient pas à l'ancien habitat pendant des décennies. Dans la plupart des pays d'Europe centrale, l'arnica est menacée et maintenant protégée.

### L'avenir: mise en œuvre expérimentale de la Norme ISSC-MAP (2007-2010)

Un concept est actuellement mis au point en vue de la phase expérimentale de mise en œuvre de la Norme internationale dans plusieurs projets, sur une variété de sites du monde entier. L'expérience de terrain recueillie lors de cette phase sera incorporée dans la norme elle-même et dans des orientations qui seront élaborées ultérieurement. Le financement de cette phase n'est pas intégralement assuré; on espère également trouver des fonds pour mener à bien une étude sur les intérêts des consommateurs.

Tous les documents relatifs à la Norme internationale peuvent être téléchargés à partir du site du projet : [www.floraweb.de/MAP-pro/](http://www.floraweb.de/MAP-pro/)



© José Antonio Moya

# La CoP 14 de la CITES: la conservation et le commerce du point de vue de l'Europe centrale et orientale

Par **Marton A. Kelemen**, – Président du groupe de travail CITES de CEEWEB, Association Milvus – Roumanie,  
et **Borys Kala**, – PTOPI Salamandra – Pologne

La 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES (CoP14) était la première jamais organisée sur le territoire de l'Union européenne (UE); un fait étonnant, puisque l'UE est le premier importateur mondial de spécimens CITES. L'UE peut aussi se prévaloir de réussites importantes en matière de respect de la réglementation du commerce d'espèces sauvages. Cependant, des difficultés apparaissent à ce sujet, en partie à cause de l'élargissement récent de l'Union à douze pays d'Europe centrale et orientale.

Afin d'assurer la mise en œuvre de la réglementation du commerce d'espèces sauvages dans cette région, le CEEWEB (Groupe de travail d'Europe centrale et orientale pour la promotion de la biodiversité), une coalition d'ONG de conservation de la nature, a créé un groupe de travail CITES. Lors de la récente CoP, ce groupe a travaillé sur les décisions et propositions portant sur des espèces ou des problèmes pertinents pour notre région.

Notre groupe se félicite particulièrement de la décision de la CoP de mettre les questions du commerce par internet à l'ordre du jour de la CITES. Elle prévoit aussi des mesures concrètes relatives à ce commerce, notamment la recherche de financements extérieurs afin d'organiser un atelier sur le commerce d'espèces sauvages par internet, afin de prendre en considération des questions de mise en œuvre et de lutte contre la fraude et de formuler des recommandations relatives à des mesures de lutte contre le commerce illicite lié à l'utilisation d'internet.

Cette décision est en harmonie, entre autres, avec le rapport CEETES (Évaluation de la mise en œuvre de la CITES dans les pays d'Europe centrale et orientale), que le groupe de travail CITES de CEEWEB a publié avant la CoP. Le rapport indique que « ... pour certains groupes de spécimens CITES, l'échelle du commerce par internet est comparable, voire même supérieure à celle du commerce ordinaire ». Il souligne donc la nécessité urgente d'aborder la question du commerce par internet dans le cadre de la CITES.

Le rapport CEETES analyse l'état du respect des dispositions CITES et de la répression des infractions en Bulgarie, Croatie, Hongrie, Pologne,

Roumanie, Serbie et Monténégro et Slovaquie; il identifie les insuffisances et les besoins urgents en matière de mise en œuvre de la CITES dans la région. Un chapitre est consacré à la situation et à l'évolution du commerce par internet, avec un suivi de la vente au détail et du commerce électronique de spécimens et de produits CITES sur des sites internet pendant un an.

Des propositions soumises à la CoP visaient à l'inscription aux Annexes d'espèces marines présentes dans des pays d'Europe centrale et orientale. La proposition suédoise d'inscription de l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) à l'Annexe II a été adoptée par la Conférence à une large majorité, reconnaissant ainsi les préoccupations que pose la survie à long terme de l'espèce à l'état sauvage.

A la différence de l'anguille européenne, les propositions de l'Allemagne visant à l'inscription à l'Annexe II de l'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) et du requin-taupo commun (*Lamna nasus*) ont été rejetées par la CoP. La plupart des opposants ont critiqué l'insuffisance d'efforts de conservation internes à l'UE. Le résultat des discussions sur la conservation des requins peut être décevante pour l'UE, mais elle met en lumière le besoin de prendre des mesures de conservation avant de mettre en place une proposition recevable d'inscription aux Annexes. Si l'UE réussit à protéger efficacement les requins dans ses eaux territoriales, l'inscription des deux espèces de requins pourrait à notre avis être acceptée lors de la prochaine CoP au Qatar.

Des représentants des pays de l'aire de répartition du lynx d'Eurasie (*Lynx lynx*) en Europe centrale et orientale se sont félicités du rejet de la proposition des Etats-Unis visant à supprimer le lynx roux (*Lynx rufus*) de l'Annexe II de la CITES. En effet, si la plupart des participants reconnaissent que le lynx roux ne remplit pas les critères biologiques pour une inscription à l'Annexe II, la majorité des délégations craignent que son déclassement suscite des problèmes importants pour le contrôle du commerce d'espèces semblables, comme le lynx d'Eurasie ou même le lynx ibérique (*Lynx pardinus*) en danger critique d'extinction.

D'une façon générale, les délégations à la dernière CoP ont émis un message fort sur les priorités de la conservation dans le monde qui pourrait changer l'état des choses lors de futures Conférences des Parties. Le moratoire sur la chasse commerciale à la baleine se poursuivra; les Etats africains ont réussi à établir un compromis sur les questions de l'ivoire qui devrait s'appliquer pendant une décennie.

Nous en concluons que la plupart des décisions prises lors de la 14<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CITES représentent un succès pour la sauvegarde des espèces, notamment en ce qui concerne la région d'Europe centrale et orientale. Cependant, le rejet des propositions relatives à l'inscription de l'aiguillat commun, le requin-taupo, les coraux rouges et certaines essences tropicales aux Annexes de la CITES mêlent à ces succès un petit goût d'amertume.





IUCN Photo Library © Christian Laufenberg

# La CITES: critères scientifiques contre réactions émotionnelles ?

Par Yves Lecocq, Secrétaire général de la Fédération d'associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE)

Adoptée en 1973 à Washington, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (plus connue sous l'acronyme CITES) est l'instrument le plus ancien de conservation de la nature de portée mondiale. La CITES cherche à réglementer le commerce international de faune et de flore sauvages (spécimens vivants ou morts, parties ou produits) afin de s'assurer qu'il ne mette pas en danger leur survie, ceci au moyen de l'établissement d'un cadre réglementaire que les Parties contractantes (172 à l'heure actuelle) sont tenues de mettre en œuvre. La CITES reconnaît la légitimité de l'utilisation consomptive durable des ressources naturelles, comme la sylviculture ou la pêche, mais aussi la chasse et d'autres formes de prélèvement d'animaux et de plantes sauvages. C'est également le cas pour la Commission européenne, l'Union mondiale pour la nature (UICN) et nombre d'autres acteurs de premier plan dans le domaine de la protection environnementale. La déclaration de politique de l'UICN sur l'utilisation durable des ressources biologiques sauvages (Amman, octobre 2000) fait date en ce sens: «l'utilisation des ressources biologiques sauvages, si elle est durable, est un outil de conservation important, parce que les avantages sociaux et économiques qui en découlent représentent une incitation à leur conservation».

Avec le temps, un certain nombre d'ONG de protection de la nature et des animaux, notamment nord-américaines et européennes, ont cherché de plus en plus à présenter la CITES comme un instrument simplement destiné à interdire tout commerce d'espèces sauvages. Leurs opinions concordent avec les positions du mouvement pour les droits des animaux, qui plaidera toujours pour une utilisation zéro parce que leur philosophie est fondée davantage sur l'éthique vis-à-vis des animaux que sur la conservation des ressources sauvages. Pour eux, on ne doit tuer aucun animal, indépendamment de l'état de l'espèce, même si l'abattage d'un seul spécimen était bénéfique pour l'ensemble de la population de l'espèce. Les données scientifiques n'ont aucun rapport avec une telle position, certes respectable mais qui doit du moins être présentée et débattue sur la base de ce qu'elle est, à savoir une préoccupation morale et non une affaire de conservation de la nature.

La polarisation entre ceux qui plaident pour un commerce bien réglementé fondé sur l'utilisation durable en tant qu'outil de conservation et de développement, et ceux qui souhaitent la cessation de toute exploitation des ressources biologiques sauvages pour des motifs éthiques ou émotionnels, était encore une fois clairement perçue lors de la 14<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CITES, qui s'est tenue en juin dernier à La Haye (Pays-Bas). Avec plus d'une centaine d'autres groupes d'intérêt et ONG nationales et internationales, la FACE, qui a participé en qualité d'observateur à cet événement, tout comme aux six sessions

précédentes, a observé en témoin attentif cette polarisation croissante, ainsi que les sollicitations et pressions cherchant à influencer la décision des commissions et de la plénière.

Le Kenya était une fois de plus le chef de file de l'opposition de principe à l'utilisation des espèces sauvages. Cette approche est cohérente avec ses politiques: la chasse est entièrement interdite depuis 1977, même si sa biodiversité a subi un fort déclin depuis 30 ans, particulièrement hors parcs nationaux. Le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud, qui ont une position différente et permettent une utilisation bien réglementée de la faune sauvage, ont obtenu en revanche d'excellents résultats, aboutissant notamment au rétablissement du rhinocéros noir, autrefois en danger d'extinction.

La Namibie, pour sa part, a vu quadrupler sa population d'éléphants depuis dix ans, grâce à une utilisation durable de la faune sauvage. La vente en une seule fois de 60 tonnes d'ivoire propriété du gouvernement, autorisée, après de longs débats et négociations, par la récente Conférence de la CITES, doit être perçue comme une solution conçue par le dialogue africain, qui aura des effets favorables sur la conservation et sur les communautés locales voisines des éléphants et d'autres espèces sauvages. La durabilité revêt un caractère important pour une conservation communautaire, car les revenus des foyers ruraux découlant de la chasse et de l'écotourisme représentent une incitation à la poursuite d'une gestion bien conduite des ressources naturelles.

La FACE, qui représente près de 7 millions de chasseurs de 36 pays européens, est fermement convaincue qu'en Europe également, l'utilisation durable de la faune sauvage contribue à sauvegarder et à améliorer les milieux naturels, ainsi que la gestion des espèces qu'ils abritent. Grâce à l'incitation économique pour les acteurs locaux, qui tiennent compte des données scientifiques et de la dynamique des populations, il existe l'assurance que l'espèce qu'ils chassent aujourd'hui sera présente demain, pour le plus grand plaisir et avantage des générations futures.

La FACE estime également que les décisions sur la chasse et la gestion de la faune et de la flore sauvages devraient être prises sur la base de critères scientifiques et objectifs. Lors de la Conférence des Parties à la CITES, la Commission européenne et les Etats membres de l'UE tiennent habituellement compte des données scientifiques, des chiffres et de la dynamique des populations. Si l'UE ne soutient pas systématiquement l'utilisation des espèces sauvages, elle tend à récompenser les Etats d'aire de répartition ayant à leur actif des réussites importantes en matière de conservation, en leur permettant d'utiliser leurs espèces sauvages de façon durable et dans le respect de conditions et de quotas stricts.



## Evaluation des mammifères européens

L'Europe est l'une des régions les mieux étudiées du monde, mais il n'existe pas encore de bilan global de l'état de conservation des mammifères dans l'ensemble du continent. Ainsi, l'Union européenne a chargé l'Union mondiale pour la nature (UICN) d'évaluer la situation des tous les mammifères d'Europe continentale selon les critères de la Liste rouge de l'UICN afin d'identifier les espèces les plus menacées et d'aider à définir des priorités de conservation.

L'Évaluation des mammifères européens (EMA) est le premier bilan complet de l'état de conservation des mammifères au niveau européen. D'après l'étude, près d'une espèce de mammifère sur six est menacée d'extinction à l'heure actuelle.

Les tendances relatives aux populations sont également alarmantes: les populations de plus d'un quart (27%) de l'ensemble des mammifères sont en déclin; pour 33% autres, la tendance est inconnue. Seules 8% sont en croissance, dont le bison européen, grâce à des mesures de protection réussies. L'Europe abrite à l'heure actuelle l'espèce féline la plus menacée au monde, le lynx ibérique, et le phoque le plus menacé, le phoque moine méditerranéen, qui se trouvent tous deux en danger critique d'extinction.

L'Europe comporte une riche diversité de mammifères, allant des petites musaraignes et campagnols rarement visibles à l'ours brun également peu courant. Les résultats de l'évaluation sont toutefois clairs: si près de 15%, soit presque 1/6, des mammifères européens sont menacés, la situation est encore plus alarmante pour les mammifères marins, dont 22% environ sont menacés d'extinction. Le nombre réel risque d'être encore plus élevé, puisque pour près de 44%, les informations étaient insuffisantes pour procéder au classement. Par comparaison, 13% des oiseaux européens sont menacés.

A l'intérieur de l'Union européenne, six espèces ont été classées en danger critique d'extinction. Le renard arctique et le vison européen, dont les populations sont petites par la taille et décroissantes en nombre, se trouvent parmi les plus menacées. Seuls 150 lynx ibériques survivent à l'heure actuelle; quant à la population du phoque moine méditerranéen, elle ne compte que 350 à 450 individus.

La principale menace pour les mammifères européens est la dégradation et la destruction de leurs habitats, par exemple par déboisement ou assèchement des marais, suivie par la pollution et le sur-prélèvement. Pour les espèces marines, il s'agit surtout de la pollution et de la mortalité accidentelle par des prises incidentes ou des collisions de navires. Ces dangers sont plus graves dans les mers fermées: Baltique, Méditerranée et mer Noire.

Les mammifères sont l'un des groupes d'espèces les plus importants de la planète sur le plan de l'évolution, de l'écologie et des impacts économiques. Ils sont présents sur la presque totalité des écosystèmes de la Terre et jouent un rôle primordial dans leur dynamique, y compris comme prédateurs et comme espèces clés de voûte.

Afin de renverser la tendance au déclin des mammifères européens, l'étude recommande la mise en œuvre urgente des politiques de conservation de la nature de l'UE, afin de mettre au point des plans d'action pour les espèces et d'intégrer la protection de la nature dans les politiques d'utilisation des sols de l'UE.

Le rapport complet, qui comprend des études de cas, est disponible sur [www.iucneurope.org](http://www.iucneurope.org) ou au Bureau régional de l'UICN pour l'Europe ([eucomms@iucn.org](mailto:eucomms@iucn.org)).

# La biodiversité d'eau douce en Méditerranée

Par *Sandra Simoes*, Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN

Dans le cadre du projet «Intégration de la biodiversité d'eau douce dans le processus de développement dans l'ensemble de l'Afrique: informations et démonstrations sur sites», le Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN (UICN-Med) coordonne l'évaluation correspondante en Afrique du Nord.

Le projet permettra aux gestionnaires des ressources en eau et aux responsables de l'aménagement environnemental de l'ensemble du continent africain d'intégrer des informations sur la biodiversité d'eau douce dans les processus de développement, afin de préserver et d'assurer une utilisation durable de cette biodiversité partout en Afrique, face aux projets d'infrastructures à grande échelle, ainsi que de sauvegarder les moyens d'existence des populations dépendant des biens et des services issus de la biodiversité des eaux intérieures. A l'heure actuelle, ces informations sont inaccessibles car désorganisées et dispersées.

Il s'agit spécifiquement de s'assurer que l'aménagement et la mise en valeur des ressources en eau partout en Afrique intègrent des informations fiables sur l'état, la distribution et les conditions écologiques nécessaires à la biodiversité d'eau douce, notamment pour des groupes taxonomiques prioritaires: poissons, plantes aquatiques, mollusques, libellules et crustacés (crabes et écrevisses). Des mécanismes et des pratiques optimales permettant d'intégrer les données de biodiversité dans les activités de développement selon mis en démonstration sur des sites choisis, comme la Moulouya au Maroc.

UICN-Med étend l'étude à l'ensemble du bassin méditerranéen. A cette fin, le Centre appelle les experts volontaires à soumettre leurs expres-



sions d'intérêt à [uicnmed@iucn.org](mailto:uicnmed@iucn.org) afin de contribuer à l'évaluation «Liste rouge» d'espèces d'eau douce dans la région méditerranéenne pour les groupes suivants: poissons, plantes aquatiques, mollusques, libellules et crustacés (crabes et écrevisses).

Le prochain Atelier Liste Rouge est prévu en octobre 2007 à Porto, Portugal; il portera sur les mollusques d'eau douce.

## Lancement d'une Liste rouge méditerranéenne pour les mollusques

UICN-Med a lancé une Liste rouge méditerranéenne de mollusques d'eau douce lors du Congrès mondial de malacologie qui s'est tenu du 15 au 20 juillet à Anvers (Belgique).

Depuis 1999 la Liste rouge de l'UICN est devenue un outil employé par de nombreuses organisations intéressées à l'évolution de la biodiversité. Les données sur les espèces sont rassemblées avec des logiciels normalisés basés sur Microsoft Access, en vue de se conformer aux normes de documentation requises par la Liste rouge de l'UICN. A l'avenir, les évaluations devraient s'étendre aux mollusques méditerranéens terrestres et marins.



## Un nouveau partenariat entre l'Union mondiale pour la nature et la Convention sur la diversité biologique

Ahmed Djoghali, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (SCDB), et Tamas Marghescu, au nom de la Directrice générale de l'UICN Julia Marton-Lefèvre, ont signé un mémorandum d'accord entre l'UICN et le Secrétariat de la CDB le 11 juillet 2007.

Ce mémorandum contribuera à une meilleure mise en œuvre du *Message de Paris*, qui vise à sensibiliser aux liens entre la conservation de la biodiversité et la réduction de la pauvreté, sur le plan des politiques comme sur celui de leur application concrète.

L'UICN et le Secrétariat de la CDB mettront au point un message commun afin de sensibiliser notamment les pays en développement et les donateurs, à la contribution de la biodiversité aux objectifs de développement. Ils vont promouvoir le dialogue entre les milieux de l'environnement et du développement en vue de mieux mettre en œuvre la conservation de la biodiversité dans l'aide internationale au développement. Il est également prévu de renforcer la coopération pour la réalisation de l'Initiative de réduction de la pauvreté et de gouvernance environnementale, visant à incorporer systématiquement les questions de biodiversité dans les politiques et les stratégies de développement d'organisations régionales telles que l'Union africaine.

L'UICN mettra aussi en place un partenariat avec le SCDB sur la biodiversité des îles et les changements climatiques, ainsi que sur des mécanismes financiers novateurs destinés à promouvoir la gestion durable à long terme des ressources naturelles.

### Faire voile vers Barcelone

A l'occasion du 4e Congrès mondial de la nature qui se tiendra à Barcelone en octobre 2008, l'UICN invite les gouvernements, les organisations, les marins et propriétaires de bateaux passionnés par l'environnement marin et ses espèces à prendre part à un rassemblement de voiliers et de bateaux de recherche qui vont défilé en mer face au siège du Congrès. Le défilé marquera le prélude à l'ouverture du Congrès mondial de la nature et contribuera à la commémoration du 60e anniversaire de l'UICN.

Votre bateau sera un signe fort de votre engagement concret en faveur de la protection de l'environnement marin, que ce soit pour l'établissement de nouvelles aires protégées dans les eaux territoriales ou le littoral de votre pays, des moratoires de pêche pour certaines espèces ou zones, le renforcement de la recherche ou d'autres mesures importantes visant à sauvegarder l'environnement marin.

Les bateaux arriveront le 4 octobre au port du Forum, où des zones de mouillage leur seront réservées pendant une semaine. Elles peuvent accueillir des bateaux de toutes tailles, allant de 10m x 3,5m à 80m x 18m.

Le défilé commencera le 5 octobre 2008 après-midi au port du Forum. Des milliers de participants au Congrès et d'habitants de Barcelone suivront la manifestation depuis le Parc del Auditoris et ses environs.

L'UICN vous offre une occasion faite sur mesure pour transmettre votre message au monde entier. L'équipe d'organisation du Congrès vous aidera à préparer votre présentation et vous apportera son soutien pour des idées et des questions logistiques.

Pour plus d'informations, veuillez contacter [sailingtobarcelona@iucn.org](mailto:sailingtobarcelona@iucn.org)

### Le Programme paneuropéen de l'UICN 2009-2012

En vertu des statuts de l'UICN, un plan de programme doit être adopté par l'Assemblée générale. Le Programme est mis au point en consultation avec les membres et les partenaires; il établit le cadre général et



© Peter Lengyel

l'outil de planification pour les activités de conservation entreprises par les Commissions et le Secrétariat de l'Union pendant la période quadriennale s'étendant entre deux sessions du Congrès mondial de la nature.

Les cinq domaines prioritaires thématiques du Programme mondial de l'UICN 2009-2012 sont les suivants :

- Conserver la diversité de la vie: garantir la gestion durable et équitable de la biodiversité, tant au niveau local que mondial.
- Changer les prévisions climatiques: mieux intégrer les considérations et possibilités liées à la biodiversité dans les politiques et les pratiques relatives au changement climatique.
- Des énergies naturelles pour demain: introduire des systèmes énergétiques écologiquement durables, équitables et efficaces.
- Gérer les écosystèmes pour le bien-être humain: améliorer les moyens d'existence, réduire la pauvreté et la vulnérabilité, et renforcer la sécurité environnementale et humaine par le biais d'une gestion durable des écosystèmes.
- Une économie mondiale plus "verte": intégrer des valeurs liées à la conservation des écosystèmes dans les politiques économiques, la finance et les marchés.

Le Programme paneuropéen de l'UICN 2009-2012 devrait refléter ces cinq priorités mondiales de l'UICN, ainsi que les éléments que les composantes de l'Union, en particulier ses membres européens, souhaitent y intégrer.

Sur la base de l'analyse de situation de la région paneuropéenne ([http://www.iucn.org/places/europe/rofe/rofe\\_at\\_work/iucn\\_programme.html](http://www.iucn.org/places/europe/rofe/rofe_at_work/iucn_programme.html)), des recommandations pour l'action ont été formulées. Ces recommandations ont servi de point de départ afin de définir des résultats concrets pour la région. Ces résultats représentent les objectifs stratégiques que nous voulons atteindre pour la période quadriennale commençant en 2009; des sous-résultats permettent des adaptations plus spécifiques, géographiques ou thématiques.

Les résultats du projet de Programme européen de l'UICN 2009-2012 prennent en considération les compétences centrales du Bureau régional pour l'Europe et les possibilités de collaboration étroite avec les membres, les Commissions et les comités nationaux de l'UICN du continent européen.

Afin de mettre au point un Programme européen 2009-2012 permettant de bien orienter le travail de l'UICN en Europe dans les années à venir, nous aimerions recueillir les commentaires des membres et autres éléments constitutifs européens, selon le calendrier ci-dessous.

Le projet de Programme européen 2009-2012 ([www.iucneurope.org](http://www.iucneurope.org)) est ouvert à la consultation en ligne du 23 juillet au 21 septembre 2007, par le biais d'une enquête internet. Tous les membres et comités nationaux européens ainsi que d'autres partenaires de l'UICN sont invités à présenter leurs idées et suggestions pour les priorités d'action de l'UICN en Europe, tenant compte des grands moteurs de changement de la biodiversité dans la région paneuropéenne et le rôle de l'UICN. Après intégration de ces commentaires, une seconde consultation en ligne aura lieu en novembre; enfin, la version définitive du Programme sera présentée vers la mi-décembre 2007.

Pour plus d'informations, veuillez contacter [paul.grigoriev@iucn.org](mailto:paul.grigoriev@iucn.org)

### Ouverture de l'exposition «Nature: notre précieux réseau»

Cette manifestation conjointe du Compte à rebours 2010, la revue GEO, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) a été inaugurée lors de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin 2007, au Musée d'histoire naturelle de Berlin (Allemagne).

Cette nouvelle exposition met en lumière l'importance de la biodiversité et son caractère vital pour chaque habitant de la planète. Avec huit panneaux et 80 images, le Compte à rebours et ses partenaires décrivent le sens et l'importance du réseau complexe qui entretient la vie sur la planète, et ce que nous pouvons faire pour le préserver.

L'exposition met l'accent sur sept domaines d'action urgente afin de réaliser l'objectif de biodiversité 2010:

1. Réduire le taux de perte des différentes composantes de la diversité biologique;
2. Sauvegarder les capacités fonctionnelles des écosystèmes intacts;
3. Répondre aux principales menaces qui pèsent sur la biodiversité;
4. Elargir les utilisations durables de la biodiversité;
5. Préserver les connaissances traditionnelles portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
6. Assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques;
7. Mobiliser une aide financière et technique, particulièrement pour les pays en développement.

#### Nouveaux collaborateurs

ROfE souhaite cordialement la bienvenue à **M. Yves de Soye**, qui a rejoint le Programme des territoires d'outremer et des régions ultrapériphériques du Bureau de Liaison avec l'UE en qualité de responsable du changement climatique et de la biodiversité. Titulaire d'une maîtrise en sciences biologiques de l'Université de Bonn et de l'Université de la Nouvelle Galles du Sud à Sydney, ainsi que d'un Master en gestion des entreprises de l'*Instituto de Empresa* de Madrid, M. de Soye a notamment géré un projet de conservation aux Philippines, dirigé la fondation de protection des perroquets du zoo *Loro Parque* à Ténérife et occupé le poste de responsable du développement chez BirdLife International à Cambridge. Il apporte aussi à ses nouvelles fonctions une expérience de 20 ans dans les questions du changement climatique.

Le programme Compte à rebours 2010 a le plaisir d'accueillir **M. Andras Krolopp** en qualité de nouveau Directeur adjoint. Professeur de biologie et de géographie, M. Krolopp est également diplômé en gestion environnementale. Secrétaire général de CEEWEB pendant les neuf dernières années, il avait préalablement travaillé au CECN à Tilburg et à Budapest. Il apporte à

L'exposition sera présentée lors des prochaines Conférences des Parties à la Convention de la diversité biologique (Allemagne, mai 2008 et Japon 2010), ainsi que lors du 4<sup>e</sup> Congrès mondial de la nature à Barcelone en octobre 2008.

Pour plus d'informations ou des demandes de réservation, veuillez contacter Wiebke Herding ([wiebke.herding@countdown2010.net](mailto:wiebke.herding@countdown2010.net)).

### La Ceinture verte européenne avance, le long des frontières et à travers elles

Depuis le lancement de l'initiative de la Ceinture verte européenne en septembre 2004, de nombreux projets bilatéraux et internationaux ont été mis en place dans les 23 pays adjacents. Il existe maintenant des cartes GIS et des bases de données de tous les sites protégés importants. Le Livre de la Ceinture verte décrit la genèse de l'initiative et présente des études de cas. Le site internet ([www.europeangreenbelt.org](http://www.europeangreenbelt.org)) devient un outil important pour les parties prenantes à l'initiative.

L'histoire de la division de l'Europe en deux blocs politiques et militaires, et la transformation de l'ancienne frontière en une colonne vertébrale écologique représentent une accroche excellente pour les relations publiques. Il n'est donc pas étonnant que les médias en aient fait un sujet de prédilection, comme en témoignent les articles de «Natur+Kosmos» ou d'«Universum». Les ONG utilisent ce potentiel pour mettre en exergue leurs efforts dans les zones frontalières moins développées. Un film sera tourné en partenariat entre la BBC, la NDR et l'ORF à partir de l'automne 2007, pour une diffusion prévue en 2009.



Une réunion paneuropéenne rassemblera les principaux acteurs de la Ceinture verte du 18 au 21 novembre à Bratislava (Slovaquie). Cet atelier permettra d'échanger des exemples de bonnes pratiques, mais aussi de prendre des engagements pour des activités conjointes de terrain.

Pour plus d'informations, veuillez contacter [Katharina.Diehl@iucn.org](mailto:Katharina.Diehl@iucn.org)

l'équipe du Compte à rebours plus de 13 ans d'expérience thématique et de gestion en matière de coopération avec les ONG dans différents domaines de la conservation de la nature.

ROfE est heureux d'accueillir **M. Paul Grigoriev**, nouveau responsable de la coordination du Programme régional. Titulaire de diplômes en biologie (licence), gestion des ressources naturelles (masters) et aménagement d'aires protégées (doctorat), M. Grigoriev a travaillé dans des organismes provinciaux et fédéraux d'aires protégées au Canada pendant une douzaine d'années en qualité de spécialiste de la gestion des ressources et biologiste environnemental; ensuite, pendant dix ans, il a été consultant indépendant spécialisé dans les aires protégées et la protection de la biodiversité. Il a participé notamment à la mise au point et à l'évaluation de projets et de programmes du FMAM pour les aires protégées et la conservation de la biodiversité dans de nombreux pays d'Europe centrale et orientale, en Russie, en Asie centrale et en Amérique centrale. L'UICN, le WWF, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement comptaient parmi ses clients.

## Calendrier des manifestations de l'UICN août - novembre 2007

Les réunions mentionnées ci-dessous sont des réunions organisées ou parrainées par l'UICN, ou auxquelles l'UICN participe.

### Août

**12 - 18 Stockholm, Suède**  
Semaine mondiale de l'eau

### Septembre

**3 - 14 Madrid, Espagne**  
CNUCC, Conférence des Parties

**5 - 8 Malaga, Espagne**  
Réunion des membres de l'UICN de la région Méditerranée

**6 - 7 Varsovie, Pologne**  
Les forêts et la sylviculture dans le contexte du développement rural

**9 - 11 Berlin, Allemagne**  
Dialogue de Gleneagles  
Troisième réunion des Ministres de l'énergie et de l'environnement

**19 - 21 Beijing, Chine**  
Conférence internationale pour la promotion du développement des produits et des services forestiers non ligneux (OIBT)

**25 - 28 Murcie, Espagne**  
Symposium européen sur les aires protégées marines comme outil de gestion de la pêche et de la conservation des écosystèmes

**30 - 3 Bratislava, Slovaquie**  
Réunion Ceinture verte européenne

### Octobre

**2 - 4 Açores, Portugal**  
Atelier Experts de la CDB: Aires protégées marines en haute mer

**10 - 12 Belgrade, Serbie**  
Conférence Environnement pour l'Europe

**15 - 19 Porto, Portugal**  
Atelier sur l'évaluation de la biodiversité d'eau douce

**22 - 25 Dubrovnik, Croatie**  
3<sup>e</sup> Réunion des Parties ACCOBAMS (MOP3)

### Novembre

**5 - 7 Varsovie, Pologne**  
Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe

**7 - 9 Lisbonne, Portugal**  
Journées UE du développement

**12 - 13 Lisbonne, Portugal**  
Conférence de la Présidence de l'UE sur les entreprises européennes et la biodiversité

**18 - 21 Bratislava, Slovaquie**  
Réunion Ceinture verte paneuropéenne. Des réseaux pour la nature et le développement

**19 - 21 Afrique du Sud**  
68<sup>e</sup> session du Conseil de l'UICN

**27 - 30 Strasbourg, France**  
Comité permanent de la Convention de Berne

**29 - 30 Lisbonne, Portugal**  
Réunion des Directeurs Nature 2007

### Octobre 2008

**5 - 14 Barcelone, Espagne**  
4<sup>e</sup> Congrès mondial de la nature

### Vision de l'UICN

Un monde juste qui valorise et conserve la nature

### Mission de l'UICN

Influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

### Mission de ROfe

Entretien et construire un réseau d'excellence dans la recherche, la politique et l'expertise environnementales avec comme objectifs de :

1. contribuer à la mission globale de l'UICN
2. soutenir l'intégration de la conservation de la biodiversité dans le développement économique
3. soutenir les initiatives innovatrices dans l'utilisation multifonctionnelle et durable des ressources naturelles

### Structure de ROfe

Le Bureau régional pour l'Europe (ROfe) est la représentation permanente de l'Union mondiale pour la nature (UICN) à Bruxelles. A travers ses Bureaux de programme de Belgrade, Moscou, Tbilissi et Tilburg, et en coopération avec les membres européens et d'autres composantes de l'UICN, le Bureau ROfe met en œuvre le Programme européen, qui comprend 53 pays et s'étend du Groenland au Kamchatka.

Le Programme européen de l'UICN 2005-2008 a pour but de contribuer à arrêter la perte de biodiversité d'ici 2010 au moyen d'une Europe écologiquement viable, selon l'engagement pris par les Chefs d'Etat et les Ministres de l'environnement européens.

En tant qu'UICN Europe, nous nous efforçons d'atteindre nos objectifs pour la durabilité du continent en ayant recours aux compétences locales et en nous appuyant sur la force du réseau de l'UICN dans le monde.

Pour en savoir plus sur l'histoire et la structure de l'UICN dans le monde, nous vous invitons à visiter: [www.iucn.org](http://www.iucn.org)

### Réalisé avec le soutien généreux de:

Ministère de l'agriculture, de la nature et de la qualité alimentaire, Pays-Bas

Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Italie



landbouw, natuur en  
voedselkwaliteit



Ministero dell' Ambiente  
e della Tutela del Territorio

Direzione Generale per la Protezione della Natura

### Siège à Bruxelles,

Le Bureau régional pour l'Europe  
Boulevard Louis Schmidt 64  
1040 Bruxelles, Belgique  
Tel: +32 2 732 82 99  
Fax: +32 2 732 94 99  
E-mail: [europe@iucn.org](mailto:europe@iucn.org)  
Web: [www.iucneurope.org](http://www.iucneurope.org)

### Belgrade,

Le Bureau de Programme de l'UICN pour l'Europe du Sud-Est  
Dr. Ivana Ribara 91  
11070 Novi Beograd  
Serbie  
Tel: +381 11 2272 411  
Fax: +381 11 2272 531

### Moscou,

Le Bureau de Programme de l'UICN pour la CEI  
3/3, Stolyarny pereulok  
Moscou 123022, Russie  
Tel: +7 (095) 609-33-99  
Fax: +7 (095) 609-34-11  
E-mail: [info@iucn.ru](mailto:info@iucn.ru)  
Web: [www.iucn.ru](http://www.iucn.ru)

### Tbilissi,

Le Bureau de Programme de l'UICN pour le Caucase Sud  
Nutsubidze Plateau 3, 1-7-10  
Tbilissi 01'83  
Georgia  
Tel +995 32 326 496

### Tilburg,

Reitseplein 3  
5037 AA Tilburg  
Les Pays-Bas  
Adresse postale:  
Postbus 90154  
5000 LG Tilburg  
Les Pays-Bas  
Tel: +31 13 594 49 44